

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 27 JANVIER 2023

D2023-2
**Travaux de création d'un
restaurant scolaire, d'une
bibliothèque et d'une voirie
centrale aménagée**
**Autorisation de dépôt du
permis de construire**

Nombre de membres

Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
23	21	23

Vote POUR	19
Vote CONTRE	4
Abstention	0

Date de la Convocation

23 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept janvier à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Roger THEVENOT.

Présents : Roger THEVENOT, Michel BERTHET, Valérie BOUILLOUX, Jean-Luc PAQUELIER, Crystelle CHANAUD, Dominique RABILLOUD, Coralie SANGOY, Guy LONGEPIERRE, Patrice DUPONT, Christian JOLIVET, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Florie JAILLET Céline CARREIRO, Alain HOUDINET, Annick GUYON, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE, Nathalie DUMORD.

Absents Excusés

Monsieur Anthony MARASCO (pouvoir à Françoise CURAILLAT), Robert GUILLARD (pouvoir à Patrice Dupont)

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a validé l'avant-projet définitif et les coûts estimatifs relatifs à la création d'un restaurant scolaire, d'une bibliothèque et d'une voie centrale aménagée.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder au dépôt du permis de construire découlant de l'avant-projet définitif.

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le code général de la commande publique et notamment ses articles D2171-7 et D2171-9

Vu la délibération en date du 24 septembre 2021 approuvant le lancement de l'opération pour un coût prévisionnel toutes dépenses confondues de 2.4M d'€;

Vu la délibération D2023-1 du 27 janvier 2023 approuvant l'avant-projet définitif et les coûts estimatifs des travaux,

Considérant la nécessité pour la commune de Crêches-sur-Saône de procéder à la construction d'un nouveau restaurant scolaire, d'une bibliothèque et de la voirie centrale aménagée rendue indispensable par le projet,

Considérant que ces travaux nécessitent le dépôt d'une demande de permis de construire,

Après en avoir délibéré, à 19 POUR, 0 ABSTENTION et 4 CONTRE (Alain HOUDINET, Annick GUYON, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE), le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au dépôt du permis de construire relatif à la construction d'un restaurant scolaire, d'une bibliothèque et d'une voirie centrale aménagée
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

La secrétaire de séance
Coralie SANGOY



Le Maire,
Roger THEVENOT



Acte télétransmis au contrôle de légalité
le ...03/02/2023.....

Acte affiché le ...03/02/2023.....

Acte contresigné le

Le Maire, Roger THEVENOT